

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 5 février 2020 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor
Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020

**2020-0205-
031**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2020

**2020-0205-
032**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2020, soit:

69 chèques émis:	254 484,86 \$
<u>58 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>411 962,18</u>
127 paiements	666 447,04 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats (factures 2019)

**2020-0205-
033**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer pour des factures 2019, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 14 008,36 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 30 janvier 2020

2020-0205-034

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 30 janvier 2020, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 43 142,22 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

AVIS DE MOTION

Je, Serge Ménard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Lettre de M. Denis Rioux, président du Syndicat de la Seigneurie du Ruisseau Re: Rond-point - rue de la Seigneurie

2020-0205-035

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le marquage sur pavage du rond-point de la rue de la Seigneurie pour indiquer le sens de la circulation;
- 2- Que les travaux de marquage sur pavage soient effectués par l'entreprise Lignes M.D. inc., selon le prix prévu à la proposition soumise pour 2020;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Rioux, président du Syndicat de la Seigneurie du Ruisseau et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de Pépinière St-Paul de Joliette inc. Re: Demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – Lots numéros 3 829 498, 3 829 519, 3 829 524 et 3 829 594 du cadastre du Québec - Remplacement de la résolution numéro 2019-0605-179

2020-0205-036

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance d'une demande de précision du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la demande initiale qui lui a été présentée par Pépinière St-Paul de Joliette inc.;

Considérant que la présente résolution remplace celle adoptée à la séance du 5 juin 2019 et portant le numéro 2019-0605-179;

Considérant que la présente demande vise une autorisation pour un prélèvement d'eau dans trois bassins d'irrigation et une prise d'eau sur la rivière Ouareau afin d'irriguer au besoin les terres agricoles des demandeurs, sur les lots numéros 3 829 498, 3 829 519, 3 829 524 et 3 829 594 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande contient 2 pages correspondant aux documents suivants:

- Annexe 2 - Certificat de la Municipalité, numérotée page 1 de 1: 1 page;
- Plan de localisation des sites de prélèvement, dossier 02304-19, feuille 1 de 1: 1 page;

Considérant, qu'après analyse de la demande de Pépinière St-Paul de Joliette inc. et des deux pages qu'elle contient, les services municipaux sont arrivés à la conclusion que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la résolution numéro 2019-0605-179 adoptée à la séance du 5 juin 2019 soit remplacée par la présente résolution;
- 3- Que le Conseil municipal prenne acte que le directeur général et secrétaire-trésorier est saisie d'une demande d'attestation de conformité à la réglementation municipale relativement au projet mentionné en titre;
- 4- Que le Conseil municipal prenne également acte que le directeur général et secrétaire-trésorier a émis le certificat de conformité recherché compte tenu:
 - ~ que la réalisation du projet (prélèvement d'eau) ne contrevient à aucun règlement municipal;
- 5- Que le Conseil municipal confirme être en accord avec l'orientation adoptée par le directeur général et secrétaire-trésorier et à cette fin entérine sa décision;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Pépinière St-Paul de Joliette inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-01-2020 Re: Contrat - Marquage de chaussée pour l'année 2020

2020-0205-037

Considérant que le contrat de traçage de lignes sur pavage avec la compagnie Lignes M.D. inc. s'est terminé à l'automne dernier;

Considérant la proposition de renouvellement soumise par ladite entreprise au montant de 15 733,54 \$;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition de renouvellement du contrat de traçage de lignes sur pavage avec la compagnie Lignes M.D. inc. (9139-4593 Québec inc.), 72, rue Boucher, Saint-Charles-Borromée, au coût de 15 733,54 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2020;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Mario Desrochers, Lignes M.D. inc. (9139-4593 Québec inc.) et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-05-2020 Re: Vente de garage - Agence de sécurité 2020

2020-0205-038

Considérant que, dans le cadre de l'activité "Rallye des ventes de garage", un plan de circulation sera mis en place pour la journée du samedi 2 mai;

Considérant que ce plan de circulation nécessitera du personnel afin de faire respecter la signalisation;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services du Groupe BEST Événements spéciaux par Gardaworld afin d'assurer une meilleure circulation dans le secteur du parc Amyot, pour la journée du samedi 2 mai 2020;
- 3- Qu'ainsi, ces services soient retenus suivant des honoraires de 4 485,23 \$ plus les taxes applicables;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Normand Lavictoire, directeur principal du Groupe BEST Événements spéciaux par Gardaworld et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-06-2020 Re: Programme: Dans Lanaudière... on s'équipe

2020-0205-039

Considérant que le programme "Dans Lanaudière...on s'équipe" invite les milieux à se mobiliser afin d'offrir une gamme d'activités physiques gratuites ou peu coûteuses et inciter le plus grand nombre de citoyens et citoyennes à découvrir et participer au plaisir de l'activité physique;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la transmission d'une demande d'aide financière auprès de Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre du Programme financier d'activités physiques 2019-2020;
- 3- Que le Conseil municipal désigne M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture, pour compléter et signer le formulaire de demande d'assistance financière pour et au nom de la Municipalité;
- 4- Que M^{me} Geneviève Babin soit également désignée pour effectuer le suivi de la demande ainsi que le rapport final accompagné des pièces justificatives reliées aux dépenses et aux communications;
- 5- Que le Conseil municipal respecte les engagements contenus au programme financier et entre autres, s'engage à réaliser le projet tel qu'approuvé, à n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir et Sport Lanaudière;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis à M^{me} Audrey Coutu, Loisir et Sport Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-07-2020 Re: Programme Desjardins Jeunes au travail 2020

2020-0205-040

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de participer au programme Desjardins Jeunes au travail 2020 offert par le Carrefour Jeunesse Emploi de D'Autray-Joliette concernant une demande de subvention relative à un poste d'animateur au service de garde;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Geneviève Babin, à compléter et signer les documents nécessaires à cette demande de subvention pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Audrey Rocheville, Carrefour Jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-08-2020 Re: Embauche de personnel - Folies Blanches 2020 - Ajout

2020-0205-041

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-08-2020 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, de l'animatrice supplémentaire suivante selon le taux du salaire minimum en vigueur:

. Maude Beaudoin;

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-09-2020 Re: Demande au Programme de soutien à l'action bénévole

2020-0205-042

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la transmission d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon;

- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution dont le formulaire de demande de subvention pour et au nom de la Municipalité;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-10-2020 Re: Cours de réanimation cardiorespiratoire offert aux citoyens

2020-0205-043

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les dépenses inhérentes à la tenue du cours de réanimation cardiorespiratoire offert gratuitement à la population pauloise le mardi 2 juin 2020;

- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que des employés municipaux participeront à cette formation;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-11-2020 Re: Programme Emplois Été Canada 2020

2020-0205-044

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020, le Conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Geneviève Babin, à compléter et transmettre la demande d'aide financière au Centre Service Canada pour les postes suivants:
 - . animateurs ou animatrices au camp de jour;
 - . accompagnateurs ou accompagnatrices au camp de jour;
 - . animateurs ou animatrices au service de garde du camp de jour;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les formulaires requis à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Modification de l'annexe "C" de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité pour les années 2019-2024

2020-0205-045

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte de modifier les paragraphes B et C de l'Annexe "C" de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité pour les années 2019-2024 par les nouveaux paragraphes B) et C) qui se liront comme suit:

Nouveau paragraphe B)

- B) Pour les années 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, une somme ne dépassant pas 500 \$ par année est accordée aux personnes régulières des travaux publics.

Cette somme pourra être utilisée pour l'achat des items suivants:

- des bottes de sécurité conformes aux normes CSA;
- des pantalons de travail bleus;
- des bermudas bleus;
- des chemises de travail bleues (manches longues ou courtes);
- des cols roulés bleus;
- des cols montants bleus;
- des polos bleus;
- des t-shirts 2 tons gris et bleus;
- des manteaux de travail 3 dans 1 ou de style parka de couleur bleue ou d'une couleur foncée acceptée par l'employeur;
- des vestes polars bleues (avec ou sans manche et avec ou sans capuchon);
- des casquettes bleues ou noires et tuques bleues.

Nouveau paragraphe C)

- C) Pour les autres personnes régulières, une allocation vestimentaire ne dépassant pas 150 \$ par année pour les années 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 pourra être utilisée pour l'achat des items suivants:

- Des chemises ou blouses à manches longues ou courtes;
- Des cols roulés;
- Des cols montants;
- Des polos;
- Des manteaux 3 dans 1 ou d'hiver, courts ou trois-quarts;
- Des vestes avec ou sans manches et avec ou sans capuchon;
- Des chandails à encolure en V, des chandails à demi-glissière, des chandails à glissière pleine longueur et des chandails à boutons;
- Des casquettes bleues ou noires et tuques bleues.

À l'exception des manteaux 3 dans 1 ou manteaux d'hiver, courts ou trois-quarts, qui devront être bleus ou d'une couleur foncée acceptée par l'employeur, les couleurs des vêtements apparaissant à la liste ci-haut pourront être:

- ~ noir, blanc, gris, kaki, sable et dans les différents tons de bleu;
- ~ de deux couleurs parmi celles susmentionnées.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-05-2020 Re: Travaux de destruction de dossiers

2020-0205-046

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-05-2020 et autorise la destruction des documents qui y sont contenus ainsi que tout autre document prévu par le calendrier de conservation.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-06-2020 Re: Résultat au concours du poste d'adjoint aux travaux publics et aux services techniques

2020-0205-047

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'embauche M. Patrice Ayotte au poste d'adjoint aux travaux publics et aux services techniques, suivant les conditions mentionnées au rapport portant le numéro ADM-06-2020 pour une entrée en fonction le 24 février 2020 à 7 heures;
- 3- Que le Conseil municipal autorise également les dépenses liées aux frais d'enquête pré-emploi, à la vérification des antécédents judiciaires et à l'examen médical auxquels doit se soumettre M. Patrice Ayotte;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 5- Que le Conseil municipal souhaite à M. Ayotte la bienvenue à Saint-Paul et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Patrice Ayotte.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-07-2020 Re: Projet d'acquisition de médaillons souvenirs en zinc

2020-0205-048

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de cinquante (50) médaillons souvenirs de Saint-Paul, fabriqués en zinc et recouverts d'un fini bronze, dans un coffret de présentation, au coût de 48 \$ l'unité plus les frais de transport auprès de L'Enseignerie, 270, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0;
- 2- Que la présente dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970 "Dons et subventions";
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Coût des infrastructures (règlement 524-01-2012 et règlement 562-2017) pour les lots 5 828 196, 5 828 197, 5 828 198 et 5 828 199 du cadastre du Québec, propriétés de la Municipalité situées dans le projet domiciliaire "Les Berges de l'Île Vessot"

2020-0205-049

Considérant que la Municipalité est propriétaire des lots 5 828 196, 5 828 197, 5 828 198 et 5 828 199 du cadastre du Québec;

Considérant que par conséquent, ces lots sont des immeubles non imposables et que le coût des taxes d'améliorations locales des autres propriétaires seraient plus élevés si la Municipalité n'assumait pas le coût de celles afférents à ces quatre lots;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le coût des taxes d'améliorations locales des lots 5 828 196, 5 828 197, 5 828 198 et 5 828 199 du cadastre du Québec, soit payé à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce, tant et aussi longtemps qu'elle demeurera propriétaire des susdits lots;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré, technicien comptable.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facturation des quotes-parts 2020 de la MRC de Joliette

2020-0205
-050

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement des quotes-parts 2020 totalisant la somme de 923 674 \$ à la MRC de Joliette, comme suit:

Facture CRF2000002:

. Collecte et transport -déchets	152 113 \$	
. Enfouissement - déchets	62 600 \$	
. Redevances - enfouissement	40 800 \$	
. Collecte - matières recyclables	145 535 \$	
. Collecte - matières organiques	120 054 \$	
. Parc de récupération (Écoparc et RDD)	<u>26 917 \$</u>	548 019 \$

Payable en douze versements
le 1^{er} de chaque mois

Facture CRF2000012:

. Évaluation foncière		117 341 \$
-----------------------	--	------------

Payable en douze versements
le 1^{er} de chaque mois

Facture CRF2000021:

. Transport adapté	61 921 \$	
. Transport régional Montréal	23 876 \$	
. Transport collectif rural	<u>7 599 \$</u>	93 396 \$

Payable en deux versements égaux
le 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2020

Facture CDF2000031:

. Administration générale	108 323 \$	
. Développement économique	25 619 \$	
. Agent de développement	8 060 \$	
. Tourisme	10 645 \$	
. Loisirs	863 \$	
. Culture	<u>876 \$</u>	154 386 \$

Payable en deux versements égaux
le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet 2020

Facture CDF2000057:

. Évaluation en ligne	2 459 \$	
. Transport des prélèvements	<u>3 073 \$</u>	5 532 \$

Payable en deux versements égaux
le 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2020

Facture CRF2000098:

. Cadets – Sûreté du Québec		5 000 \$
-----------------------------	--	----------

Payable le 1^{er} juillet 2020

- 2- Que les paiements autorisés tiennent compte des crédits qui peuvent être émis en réduction des quotes-parts;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Guy Veillette, ingénieur, chef du Centre de services de Joliette, ministère des Transports du Québec Re: Permis de voirie - Entretien et raccordement routier

2020-0205-051

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020;
- 3- Que le Conseil municipal autorise M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;
- 4- Que, de plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Guy Veillette, ingénieur, chef du Centre de services de Joliette, ministère des Transports.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M^{me} Jade Poitras Bessette, directrice générale de la Chambre de Commerce du Grand Joliette Re: Gala des Excelsiors 2020, 34^e édition - Entente de partenariat

2020-0205-052

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de participer au programme de partenariat et de visibilité dans le cadre de la 34^e édition des Excelsiors pour un montant de 500 \$;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Jade Poitras Bessette, directrice générale de la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M. Sylvain Labine, membre du Club de vélo du Grand Joliette, 17, rue Gauthier Sud, Joliette Re: Sollicitation de commanditaires

2020-0205-053

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 150 \$ au Club de vélo du Grand Joliette, représentant la contribution municipale à l'organisme;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sylvain Labine, membre du Club de vélo du Grand Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facture de la Corporation de l'Aménagement de la rivière L'Assomption Re: Renouvellement de l'adhésion 2020

2020-0205-054

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 200 \$ à la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption, représentant la cotisation annuelle à l'organisme;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jean Dupont, architecte paysagiste jr de la firme Kap Re: Décompte progressif n° 4 provisoire - Aménagement des aires de jeux du parc des Berges de l'Île Vessot - Dossier: 193137 (2019-0703-252)

2020-0205-055

Considérant la recommandation de paiement #4 relative aux travaux d'aménagement des aires de jeux du parc des Berges de l'Île Vessot;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 7 989,21 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur, Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.), représentant la libération de la retenue de 5 %;
- 3- Que le Conseil municipal précise que cette dépense sera défrayée à même la réserve "Fonds de parcs et espaces verts";
- 4- Que le Conseil municipal précise également que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001218;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean Dupont, architecte paysagiste jr.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures de la firme Les Services Exp inc. Re: Décompte progressif n° 11 (réception définitive partielle) - Les Berges de l'Île Vessot - Phases 2 et 3 - Dossier: PAUM9-00028755

2020-0205-056

Considérant la recommandation de paiement #11, (réception définitive partielle), relative aux travaux d'infrastructures des phases 2 et 3 du projet domiciliaire, Les Berges de l'Île Vessot, décrétés par le règlement numéro 562-2017;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 104 402,77 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides);
- 3- Que le Conseil municipal précise que cette dépense a déjà fait l'objet d'un financement permanent autorisé par résolution du Conseil municipal en vertu du règlement en vertu du règlement 562-2017;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 10042;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures, de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Mélanie Morel, CPA auditeur, CA de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc. Re: Offre de services - Audit du programme "Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées" (FEPTEU) - Volet 2 - Dossier n° 2016126

2020-0205-057

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal mandate la firme DCA comptable professionnel agréé inc., pour l'audit des travaux réalisés dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 2, dossier n° 2016126 relativement à la reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la Municipalité de Saint-Paul, suivant des honoraires professionnels entre 3 900 \$ et 4 500 \$;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Mélanie Morel, CPA auditeur, CA de la firme DCA comptable professionnels agréé inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} France René, bib. prof., directrice générale du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. Re: Facturation pour l'an 2020 (contribution et frais informatiques)

2020-0205-058

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne bonne note de la valeur de remplacement à neuf des biens culturels déposés par le C.R.S.B.P. du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. à la Bibliothèque municipale de Saint-Paul et autorise l'augmentation de la couverture d'assurance en conséquence;
- 2- Que le Conseil municipal autorise également le paiement de la somme de 44 358 \$ plus les taxes applicables au C.R.S.B.P. du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, se détaillant comme suit:

	Montant plus taxes	Poste budgétaire	
Contribution annuelle de base	35 263,67 \$	02-702-30-513	Quote-part location volume
Contribution spécifique dév.	8 166,99 \$	02-702-30-513	Quote-part location volume
Frais d'accès base de données	125,00 \$	02-702-30-332	Autres (accès base de données)
Frais de soutien Simb@	802,34 \$	02-702-30-454	Formation et ent. informatique

- 3- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à:
 - communiquer au courtier d'assurances de la Municipalité la valeur de remplacement à neuf des biens culturels déposés, soit 237 612 \$ et
 - augmenter la valeur du contenu du bâtiment à 416 612 \$;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier adjoint d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux assureurs de la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Formulaire d'adhésion de Loisir et Sport Lanaudière Re: Renouvellement de la cotisation annuelle 2019-2020

2020-0205-059

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'adhésion 2019-2020 à Loisir et Sport Lanaudière;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 175 \$ à Loisir et Sport Lanaudière, incluant la participation à la Table des représentants du loisir municipal;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 564-2019, règlement concernant les animaux – 160, chemin du Vieux-Moulin - Article 5: Il est interdit de garder plus de cinq (5) animaux, dont un maximum de trois (3) chiens et de trois (3) chats, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation incluant ses dépendances - Date de l'infraction 22 novembre 2019 - Dossier 1814-2

2020-0205-060

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le représentant du Carrefour canin de Lanaudière à signer le constat d'infraction en rapport avec l'article 5 du règlement numéro 564-2017 et ses amendements qui stipule ce qui suit:

ARTICLE 5: Il est interdit de garder plus de cinq (5) animaux, dont un maximum de trois (3) chiens et de trois (3) chats, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation incluant ses dépendances.

- 2- Que le Conseil municipal précise que cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ conformément à l'article 16.1 dudit règlement, à l'égard du contrevenant ci-après:

M^{me} Nancy Laroche, 160, chemin du Vieux-Moulin, dossier 1814-2

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Diana Aubert, personne chargée de l'application du règlement pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
 - M^{me} Isabelle Boutin, greffière, Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Dave Hardy:

Suite à une information prise sur le site Internet de la Municipalité, M. Hardy demeurant au 765, boulevard de l'Industrie, #103, Saint-Paul, demande des précisions sur la présence de colporteurs sur le territoire de Saint-Paul.

M. Hardy est informé que la Municipalité a été sensibilisée au fait que des colporteurs circulaient dans le secteur du lac Maurice et se disaient des employés municipaux ou autorisés par la Municipalité. C'est pourquoi la Municipalité a émis un message de prévention sur le site Internet et sur l'application mobile demandant à la population d'être vigilante.

Fin de la séance ordinaire du 5 février 2020 à 19 h 45.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

2020-0205-035

2020-0205-037

2020-0205-038

2020-0205-039

2020-0205-043

2020-0205-047

2020-0205-048

2020-0205-050

2020-0205-052

Certificats

2020-000210

2020-000179

2020-000180

2020-000181

2020-000182

2020-000183

2020-000184

2020-000185

2020-000186

2020-000187

2020-000188

2020-000189

2020-000190

2020-000191

Résolutions (suite)

2020-0205-053

2020-0205-054

2020-0205-057

2020-0205-058

2020-0205-059

Certificats

2020-000192

2020-000193

2020-000194

2020-000196

2020-000195

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint